

VIEILLESSE MAINTIEN À DOMICILE ET COUP DE POUCE AUX SENIORS DES CLASSES MOYENNES

Dépendance : les pistes de la réforme

Alors que 30 % de la population française aura plus de 60 ans en 2025, le gouvernement s'attaque aujourd'hui à la réforme de la dépendance. Sans aucune marge de manœuvre financière.

Améliorer la prise en charge des personnes âgées dépendantes : voilà le nouveau chantier auquel le gouvernement s'attaque ce vendredi. Une réforme attendue depuis la canicule meurtrière de 2003 (20 000 victimes en France, 80 000 en Europe) et que personne n'a prise à bras-le-corps depuis dix ans.

■ Le maintien à domicile

Pour des raisons budgétaires, elle s'effectuera en deux temps, avec d'abord tout ce qui peut favoriser le maintien à domicile (aides financières mais aussi techniques, adaptation des logements etc). Jean-Marc Ayrault doit confirmer son intention de revaloriser l'Allocation personnalisée à



■ L'APA pourrait être revalorisée pour permettre le financement de l'aide à domicile.

Photo PHOVOIR

l'autonomie (APA), afin qu'« il n'y ait plus de personnes qui renoncent à des heures d'aide à domicile pour des raisons financières ». De même, des mesures de prévention visant à retarder la perte d'autonomie sont prévues (dépistage des fragilités, accès à la domotique, téléassistance). Le bénévolat pourrait également être formalisé dans un « service civique seniors ».

■ Des maisons médicalisées plus abordables

Une deuxième étape, visant à aider les personnes âgées, en

particulier les classes moyennes, à assumer le coût des maisons de retraite médicalisées, interviendra dans « la seconde partie du quinquennat ». La concertation commencera en février 2014. Le gouvernement doit aussi annoncer dans ce volet des mesures de soutien aux « aidants » familiaux et au développement de « foyers logements », formule intermédiaire entre le domicile et la maison de retraite. Dans le privé, des dispositions seront prises pour protéger locataires et propriétaires de « résidences services » du paiement de

charges abusives. Sur 1,2 million de personnes âgées dépendantes bénéficiant de l'APA fin 2011, 40 % sont en établissement. Aujourd'hui, le Premier ministre lance la concertation sur le premier projet de loi avec les départements, les professionnels du secteur et les partenaires sociaux. Un texte devrait être présenté en conseil des ministres dans les premiers jours d'avril ce qui permettrait son application en janvier 2015.

■ Où prendre l'argent ?

En attendant, 100 millions d'euros supplémentaires, provenant de la Contribution additionnelle de solidarité sur l'autonomie (taxe de 0,3 % sur les pensions des retraités imposables), seront fléchés vers la dépendance en 2014 (30 millions pour l'aide à domicile et 70 pour les maisons de retraite). Ce découpage suscite la déception sur le terrain. La Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (FNAQPA) a ainsi exprimé ses craintes que « la loi accouche d'une simple réformette de l'APA ». ■